



# Communication de la Gendarmerie des Transports aériens concernant le G7 d'Évian du 14 au 18 juin 2026

Chers amoureux du vol libre,

Dans le cadre du dispositif de sûreté aérienne mis en place pour le G7 organisé à Evian du 15 au 17 juin prochain, **des ZIT/ZRT activables dès le 10 juin, seront créées en lien avec la DGAC en vue de contribuer à la sécurisation du sommet.**

**Les dispositions précises emportées par ces restrictions de vol sont publiées le 21 mai 2026, par voie d'information aéronautique (SUP AIP et NOTAM) ainsi qu'un dépliant de l'Armée de l'Air et de l'Espace.**

Elles devront être scrupuleusement respectées.

Pour rappel, les parapentes sont considérés au regard des règles de l'air européennes normalisées (SERA) comme étant des aéronefs. De ce fait, en tant que commandant de bord d'aéronefs, vous devez prendre en compte tous les éléments utiles au **bon déroulement de votre vol.**

**En cas d'infractions constatées, vous pouvez encourir des sanctions allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.**

En outre, d'autres **mesures administratives** peuvent être prises à votre rencontre comme la suspension de votre licence.

Soyez vigilants pour **vivre votre passion en toute sécurité.**

Pour toute question, contactez la BGTA CHAMBÉRY en scannant le QR code suivant (attention, la brigade ne pourra autoriser aucune dérogation) :

